



MAIRIE DE JASSERON

Commune de Jasseron (Ain)

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2024.06-05

Objet : Projet de requalification du cœur de village – demande de subvention auprès de Grand Bourg Agglomération.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2024.04-15 du 9 avril 2024 relative à la convention à conclure avec l'Etablissement public foncier de l'Ain dans le cadre du dispositif de minoration foncière ;

Vu la convention relative au dispositif de minoration foncière conclue entre la Commune de Jasseron et l'Etablissement public foncier de l'Ain le 10 avril 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 :

L'un des projets phares de la Commune de Jasseron est d'initier une redynamisation du village en réintroduisant une offre commerçante adaptée aux besoins des habitants tout en créant un lieu de rencontres.

A ce titre, la municipalité a mené une stratégie d'acquisition immobilière pour devenir propriétaire de plusieurs tènements pour une superficie totale de 1 511 m² en plein centre du village. Le portage financier de ces acquisitions est assuré par l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain, limitant ainsi l'endettement de la collectivité.

Le projet de requalification du cœur de village consiste en la revitalisation d'une surface totale de 2 876 m² composée de bâtiments abandonnés d'une part, et d'un tènement occupé par un restaurant inexploité et inhabité depuis 14 ans d'autre part. Il s'agit de créer sur l'axe de la RD 936 un cœur de village autour de commerces existants, tout en aménageant l'offre commerciale et en transformant la place actuelle située sur la parcelle AD 596 en une place publique, lieu de rencontres et de discussions.

Article 2 :

Le périmètre de l'opération comprend les parcelles suivantes :

- 1^{ère} partie : parcelles AD 142, AD 143, AD 430, AD 431, AD 470 et AD 596 d'une superficie totale de 1 985 m², classes UA au PLU, propriétés de la Commune de Jasseron ou de l'EPF de l'Ain,
- 2^{ème} partie : parcelles AD 161 et AD 162 d'une superficie totale de 891 m², classées UA et UB au PLU, propriétés de la Semcoda.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240703-DM2024_06_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024
Publication : 03/07/2024

Le projet comprend les éléments suivants :

- une offre commerciale : création de 3 à 5 cellules commerciales d'une surface minimum de 100 m² chacune, dont une cellule commerciale bénéficiant d'une terrasse pour accueillir une activité de type bar ou restauration rapide en extérieure ;
- une offre de logements : construction de logements individuels et/ou collectifs ;
- des places de stationnement végétalisées avec l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques ;
- une place publique aménagée ;
- la sécurisation des flux de circulation.

Article 3 :

Le plan de financement du projet est le suivant :

- coût total des dépenses foncières de l'opération : 437 310,02 € HT,
- coût total des recettes de l'opération : 65 000,00 € HT.

L'opération présente un déficit foncier s'élevant à 372 310,02 € HT.

L'EPF de l'Ain a attribué une minoration foncière à la Commune de Jasseron pour un montant de 176 776,22 €.

Article 4 :

La Commune de Jasseron sollicite une subvention auprès de Grand Bourg Agglomération, dans le cadre du Plan d'équipement territorial (PET II), à hauteur de 50 % du montant restant à sa charge, soit 97 766,90 € (195 533,80 € x 50 %).

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 3 juillet 2024

Sébastien GOBERT,
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20240703-DM2024_06_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024
Publication : 03/07/2024